



PAS DE SYNDIC DE COPRO CONNU et PAS DE MISE EN CONCURRENCE

Par **bazire fabienne**, le **20/05/2017** à **08:18**

Bonjour,

Dans une petite copropriété, je dispose entièrement du bâtiment B. (Un garage et un appartement au dessus.)

Il y a un règlement de copro, mais pas de syndic connu pour l'ensemble de la copro des 4 bâtiments depuis des années. Seul le premier bâtiment payait ses factures en commun (car plusieurs appartements différents et propriétaires différents)

Les bâtiments entre eux n'ont pas d'équipements communs (pas de chauffage collectif, pas d'ascenseur...). Juste une cour de passage commune pour accéder aux différents bâtiments.

Aujourd'hui je reçois une convocation de trois des copropriétaires (ils sont 4 en tout sur ce bâtiment) du premier bâtiment en vue d'élire un syndic pro (suivant les apports de la loi Macron certainement).

Pour cela je suis d'accord mais le problème c'est qu'à l'ordre du jour, il n'y a qu'un seul devis de syndic en annexe de la convocation, hors un des copropriétaires du premier bâtiment m'a confirmé avoir fait plusieurs devis ?

On ne m'a jamais convoqué à aucune assemblée générale l'année dernière pour présélectionner ce syndic. Je n'ai jamais reçu aucun PV d'assemblée générale. Et aujourd'hui je me retrouve peut être obligé de voter pour ce syndic alors qu'il n'y a aucune mise en concurrence qui m'est proposée ?

Est ce légal et quel recours ai je ?

Merci de votre réponse.

Par **youris**, le **20/05/2017** à **10:00**

bonjour,

un syndic a toujours été obligatoire dans une copropriété.

il vaut mieux que ce soit votre A.G. qui choisisse un syndic que de vous voir imposer par le TGI un syndic judiciaire qui va vous coûter une fortune.

vous n'avez aucune obligation de voter pour ce syndic et vous pourrez toujours contester cette A.G. devant le TGI.

Salutations

Par **bazire fabienne**, le **20/05/2017** à **21:10**

Bonsoir,

Alors je découvre aujourd'hui qu'il y avait en fait sur le premier bâtiment un syndic bénévole, donc ce syndic a la précédente AG a du avoir en main plusieurs devis. Je précise que je viens de le découvrir (je n'ai jamais reçu aucune convocation d'AG et de PV). Aujourd'hui je suis convoquée pour élire un syndic pro(un seul devis en annexe, puisqu'ils ont eu les autres devis a la précédente AG où il n'y avait pas tous les copropriétaires de convoqués), approuver les comptes des trois dernières années (sans annexes comptables). Quels sont mes recours ? Faire annuler cette précédente AG, ou mettre la pression pour reporter celle qui arrive ? Merci de votre réponse